ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 74193

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le calcul des tarifs des appels de cotisation de la SACEM. En effet, pour le propriétaire de modestes chambres d'hôtes qui désire mettre à disposition un téléviseur (sans récepteur) avec une seule possibilité de passer quelques DVD, la SACEM fait un appel de cotisation de 227,16 euros par an (dont 27,44 euros HT au profit de la SPRE). Quand on sait que cela représente environ le quart du chiffre d'affaires de ce genre d'hôtellerie, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'envisager un système plus équitable qui prenne en compte la réalité de l'activité de la personne taxée.

Données clés

Auteur : M. Marc Francina
Circonscription : Haute-Savoie (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74193
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2845
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)